



## **Consignes et dispositions pratiques pour les tests et l'entretien d'admission**

### **A- Les tests d'admission**

Ils comprennent 2 parties qui permettent d'évaluer les capacités d'expression écrite en français et les capacités de base en calcul. Ils durent 3 heures. Chaque partie est notée sur 6.00 et la moyenne des 2 épreuves doit être de 4.00 pour valider les tests.

I - **L'épreuve de français** totalise 36 points.

a- Elle doit satisfaire aux conditions de réalisation suivantes :

- le dictionnaire n'est pas utilisé
- toutes les réponses sont données sous forme de phrases correctes et complètes
- l'orthographe et la syntaxe sont correctes.

b- Son but est de vérifier la compréhension, la structuration des idées, la capacité d'expression écrite et la maîtrise de l'orthographe, à l'aide d'un texte simple et des questions de vocabulaire, de réécriture et d'interprétation.

II - **L'épreuve de raisonnement et calcul mathématique** totalise 36 points.

a- Elle doit satisfaire aux conditions de réalisation suivantes :

- le candidat peut utiliser une machine à calculer
- le papier brouillon est à disposition, il est restitué avec le test
- les différentes opérations sont indiquées.

b- Son but est de vérifier la capacité de faire des conversions d'unités de mesure et de résoudre des problèmes simples qui impliquent l'utilisation des fractions, des pourcentages et des règles de trois.

### **B- Entretien d'admission**

L'entretien permet d'évaluer les éléments suivants et totalise 30 points

**Projet professionnel** 15 points

- degré d'implication du candidat dans le choix professionnel
- représentation de la profession
- capacité à analyser et à argumenter son projet professionnel.

**Communication** 10 points

- compréhension de la langue française
- capacité à communiquer des idées et des informations.

**Présentation, comportement durant l'entretien et gestion du stress** 5 points